



## Mise en œuvre du RASOP-Africa dans la ville de Bamako (Mali)

### PLAN STRATEGIQUE

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>5</b>
<b>3. OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>4. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>5. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE BAMAKO.....</b>	<b>6</b>
<b>6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DE L'ÉTAT DES LIEUX EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET DE GESTION DES BOUES DE VIDANGE.....</b>	<b>7</b>
<b>7. ANALYSE FFOM DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.....</b>	<b>8</b>
7.1. ANALYSE FFOM DU MENTEE.....	8
7.2. ANALYSE FFOM DU MAILLON "CAPTURE ET STOCKAGE".....	8
7.3. ANALYSE FFOM DU MAILLON "COLLECTE ET TRANSPORT DES BOUES DE VIDANGE".....	9
7.1. ANALYSE FFOM DU MAILLON "TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES DE VIDANGE".....	9
<b>8. STRATÉGIE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET DE GESTION DES BV.....</b>	<b>10</b>
8.1. VISION.....	10
8.2. MISSION.....	10
8.3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	10
8.1. PLAN D' ACTIONS.....	10
<b>9. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>12</b>
9.1. PLAN DE FINANCEMENT.....	12
9.2. RESSOURCES HUMAINES.....	12
9.3. GESTION DU RISQUE.....	13
9.4. SUIVI ET ÉVALUATION.....	14

## Liste des abréviations

---

AAE : Association Africaine de l'Eau

ANCESM : Agence de Gestion des Stations d'Épuration du Mali

DNACPN: Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances

FBMG: Fondation Bill & Melinda Gates

MEADD: Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

ODD : Objectif de Développement Durable

ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal

PAP : Plan d'Amélioration des Performances

RASOP : Renforcement des capacités des opérateurs africains d'assainissement par des Partenariats d'apprentissage entre paire

SMI : Syndicat Mixte Intercommunal

## 1. Introduction

L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat constitue un combat quotidien pour de nombreux citoyens dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Par ailleurs, il se pose, pour les populations disposant d'un assainissement autonome, le problème de la gestion des boues de vidange générées par ces installations. Plusieurs pays africains, avec l'appui de bailleurs de fonds, ont tenté d'inverser la tendance en mettant en place, avec plus ou moins de succès, divers modèles de développement de l'assainissement autonome.

Au Sénégal, avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates (FBMG), divers outils innovants ont été mis en œuvre pour une meilleure organisation du sous-secteur des boues de vidange. Pour un partage réussi de ces expériences sénégalaises, l'Association Africaine de l'Eau (AAE) a entrepris d'appliquer au sous-secteur des boues de vidange, les principes du WOP<sup>1</sup> qu'elle a mis en œuvre dans le secteur de l'eau potable sur la période 2009-2014. C'est ainsi que l'AAE a initié le partenariat par paire (2016-2018) dénommé "*Sanitation Operators Partnership (SOP)*", dédié spécifiquement au secteur de l'assainissement en général et à la gestion des boues de vidange en particulier. Ainsi, avec l'appui de la FBMG, Elle met en œuvre un projet triennal (2016-2018) intitulé "Renforcement des capacités des opérateurs africains d'assainissement par des Partenariats d'apprentissage entre paire (en anglais, RASOP-Africa). A travers ce programme, l'AAE cherche à favoriser la mise en place de stratégies de gestion des boues de vidange et l'identification de projets d'assainissement autonome dans cinq villes africaines que sont Bamako (Mali), Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Yaoundé (Cameroun), Kampala (Ouganda) et Lusaka (Zambie).

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) joue le rôle de mentor pour la ville de Bamako, alors que l'Agence de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) en est la mentee.

Le processus de mise en œuvre du RASOP comprend neuf principales étapes :

1. Les visites de benchmarking chez les mentees à Dakar et à Durban ;
2. L'évaluation initiale ;
3. L'audit ;
4. L'élaboration, d'un Plan d'Amélioration des Performances (PAP) ;
5. l'atelier de planification stratégique ;
6. L'élaboration d'un Plan Stratégique pour le développement de l'assainissement autonome ;
7. L'élaboration d'au moins deux projets sur la base des projets identifiés dans le PAP et du plan stratégique d'assainissement durable ;
8. L'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement du PAP ;
9. L'évaluation finale.

Le présent rapport porte sur le Plan Stratégique pour le développement de l'assainissement autonome mentionné à l'étape 6 du processus.

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'un partenariat par paire fondé sur des échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'eau entre les opérateurs les plus expérimentés (mentors) et ceux les moins performants (mentees).

## **2. Contexte et justification**

L'étude d'évaluation participative de l'assainissement menée dans le cadre du projet RASOP conduit par l'AAE et financé par la FBMG a fait ressortir les forces et faiblesses dans chacun des maillons de la chaîne de valeurs de l'assainissement autonome à Bamako.

Suite à ce diagnostic participatif qui a impliqué l'ensemble des acteurs de ce secteur (municipalités, ANGESEM, DNACPN, ASALIP-Mali, société civile), des solutions concertées ont été identifiées dans le cadre d'un Plan d'Amélioration des Performances (PAP) qui prend en compte toute la chaîne de valeurs de l'assainissement autonome.

Le présent Plan Stratégique constitue le prolongement du PAP qui lui sert de fondement pour définir, entre autres, la vision et les objectifs stratégiques qui doivent guider les actions de chaque acteur de l'assainissement autonome dans les années à venir.

## **3. Objectif du Plan Stratégique**

L'objectif du Plan Stratégique est de préciser pour les quatre années à venir, les principales actions et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Plan d'Amélioration des Performances défini de manière participative par l'ensemble des acteurs du secteur de l'assainissement autonome.

## **4. Méthodologie d'élaboration du Plan Stratégique**

Le Plan Stratégique a été élaboré sur la base d'une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs de l'assainissement autonome à Bamako : MEADD, ANGESEM, DNACPN, municipalités, acteurs privés actifs dans l'activité de vidange et ONGs. De nombreux échanges directs ont eu lieu (entretiens, réunions entre acteurs et/ou focus group) pour :

- établir l'état des lieux de l'assainissement autonome à Bamako sur tous les plans politique, institutionnel et juridique, sur les plans de l'accès des ménages à l'assainissement, de la collecte/transport et traitement/valorisation des boues de vidange ;
- identifier les mesures idoines et apporter des réponses à chaque problème identifié, à travers l'élaboration d'un Plan d'Amélioration des Performances ;
- et enfin, dans le cadre d'un atelier de partage, valider les interventions proposées dans le PAP et procéder à l'élaboration du présent Plan Stratégique.

## 5. Présentation de la ville de Bamako

La République du Mali, est l'un des pays les plus vastes de l'Afrique. Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali s'étend entre le 10<sup>ème</sup> et le 25<sup>ème</sup> degré de latitude nord et entre le 4<sup>ème</sup> degré de longitude est et le 12<sup>ème</sup> degré de longitude ouest, sur une superficie de 1,24 million km<sup>2</sup>.

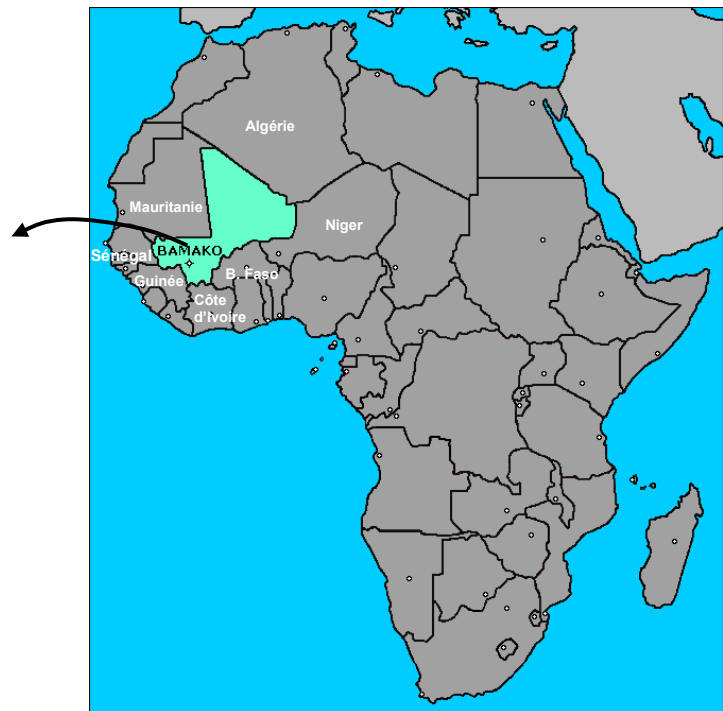
Le Mali compte huit Régions Administratives (Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou) et un District qui est Bamako la capitale du pays.

De latitude 12° 37' 60" nord et de longitude: 7° 58' 60" ouest, Bamako est une ville d'environ 267 km<sup>2</sup> qui s'étend sur 22 km d'Est en Ouest et 12 km du Nord au Sud de part et d'autre du fleuve Niger. Elle est entourée par le cercle de Kati (Région de Koulikoro) et est limitée à l'Ouest par la commune rurale du Mandé, au Sud par la commune rurale de Kalabancoro, au Sud Est par la commune rurale de Baguinéda, à l'Est par la commune rurale de Moribabougou et au Nord par la commune urbaine de Kati.

Le District de Bamako est une Collectivité Territoriale subdivisée en six communes également régies par les textes en vigueur relatifs aux collectivités territoriales et décentralisées : les communes du centre-ville (II et III) et les communes semi-urbaines (I, IV, V et VI).

En fait, le District de Bamako est à la fois une circonscription administrative située au même niveau hiérarchique que la région et une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (ordonnance N°78-32/CMLN du 18 août 1978). Il a été créé par l'ordonnance N° 77-44/CMLN portant réorganisation territoriale et administrative de la République du Mali. Le District a donc deux fonctions : l'une propre à l'administration régionale de l'Etat et l'autre à l'intérêt local.

### - Localisation du Mali et de la ville de Bamako sur le Continent Africain -



## 6. Synthèse de l'analyse de l'état des lieux en matière d'assainissement autonome et de gestion des boues de vidange

### ▪ Capacités des acteurs institutionnels

Les entités publiques en charge de l'assainissement autonome font face à un manque de ressources humaines (sur le plan quantitatif et qualitatif), techniques et financières. Cela se traduit par une faible efficacité dans le cadre de leurs actions d'élaboration de politiques, de conduite de projets et d'exploitation d'ouvrages publics d'assainissement autonome.

### ▪ Accès à l'assainissement

la quasi-totalité (plus de 98%) des ménages utilisent un ouvrage d'assainissement autonome (fosse septique, fosse à vidanger, latrine) pour la gestion de leurs eaux usées. Le réseau d'égout ne couvre que 1,5% de la ville. Toutefois, un tiers des ouvrages d'assainissement autonome (plus de 65 000 toilettes) sont inadéquats et ne répondent donc pas aux critères définis dans le cadre des ODD. Ce « mauvais » assainissement est lié d'une part, au faible niveau de vie d'une grande partie de la population et d'autre part, à la faiblesse de la politique d'assainissement dans la ville. Par ailleurs, la majorité des lieux publics de la ville souffrent d'un manque d'ouvrages d'assainissement fonctionnels. Cela se traduit par un environnement désastreux en termes d'hygiène et de risque pour la santé. Cette situation est liée à la faiblesse des investissements de l'Etat et des collectivités locales dans les toilettes publiques et au manque d'entretien lorsque ces toilettes existent ;

### ▪ Collecte et du transport des boues de vidange

Les acteurs privés actifs dans la vidange des fosses se heurtent à deux principales contraintes au développement de leur activité : (i) une contrainte financière liée au fait qu'ils n'ont pas accès au crédit bancaire et (ii) une contrainte organisationnelle du fait d'un manque de formation dans le domaine de la création et de la gestion d'une entreprise privée. De plus, la collecte, le transport et le dépotage des boues de vidange ne sont pas soumis à une législation dédiée. Cela contribue au caractère informel de l'activité de vidange.

### ▪ Traitement et valorisation des boues de vidange

Bamako ne dispose pas de STBV, alors que 98% de la population utilise des ouvrages d'assainissement autonome (fosses septiques, latrines), soit une production quotidienne de 2 200 m<sup>3</sup> de boues. Cette situation se traduit par un déversement massif de ces boues dans la nature via les camions de vidange.

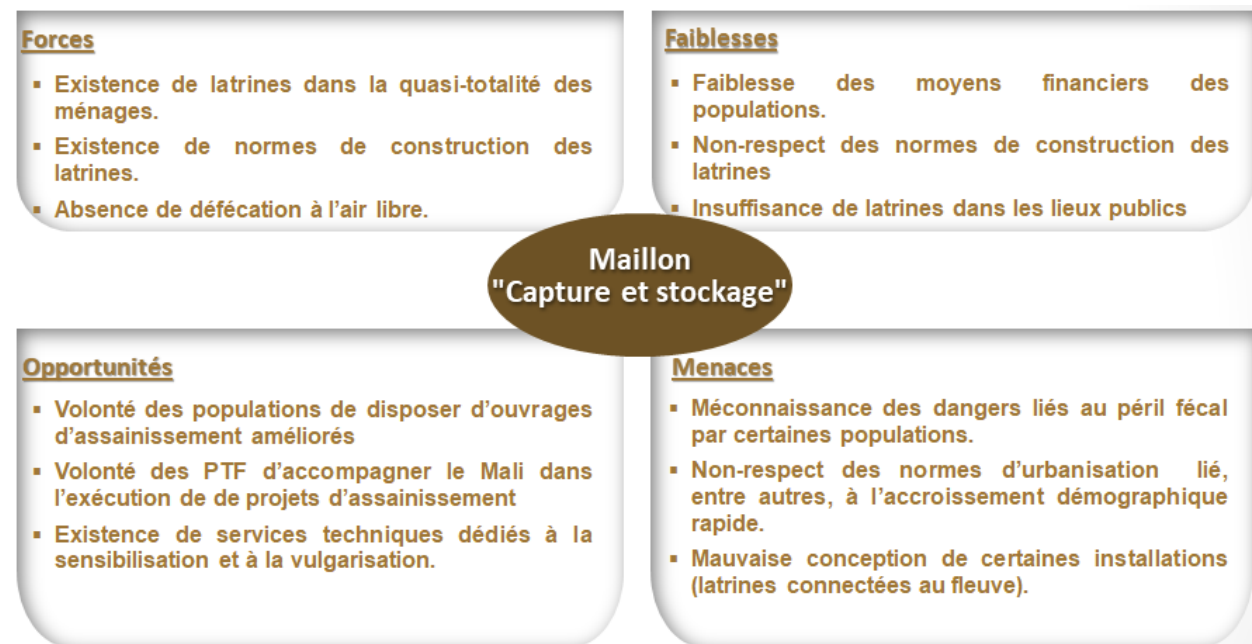
En termes de valorisation des boues de vidange, la pratique consiste en un épandage direct dans les champs pendant la saison sèche. Les risques sanitaires et environnementaux liés cette situation sont manifestes !

## 7. Analyse FFOM de la chaîne de valeur de l'assainissement autonome

### 7.1. Analyse FFOM du mentee

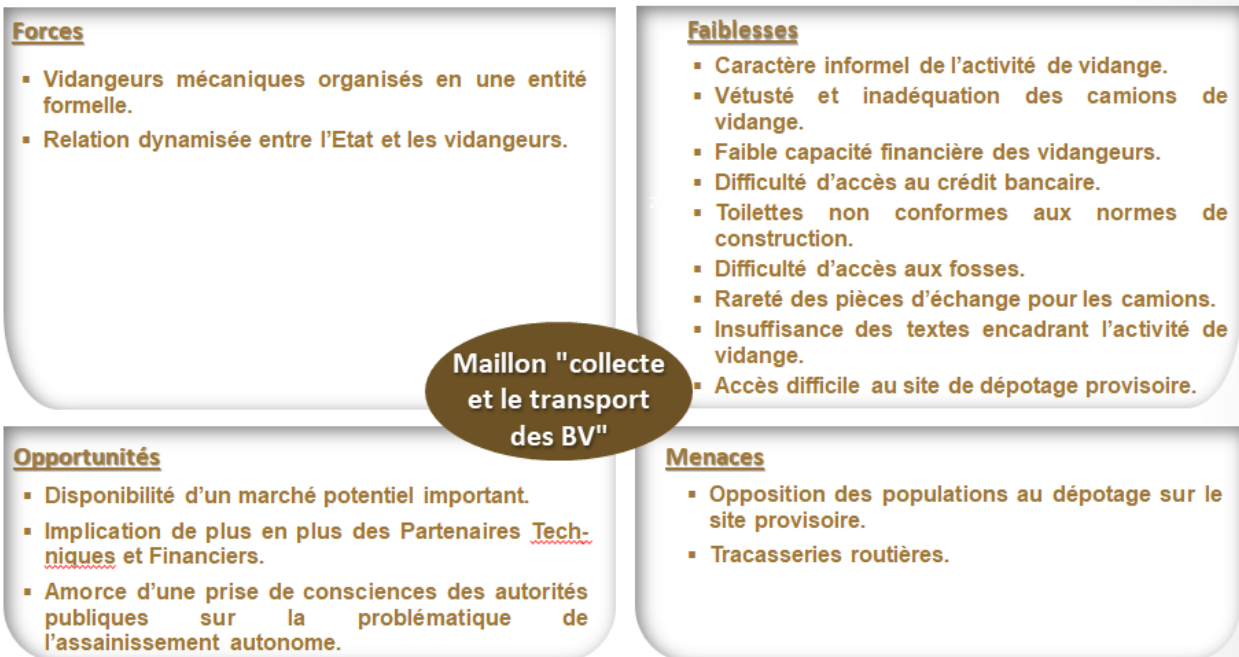


### 7.2. Analyse FFOM du maillon "Capture et stockage"





### 7.3. Analyse FFOM du maillon "Collecte et transport des boues de vidange"



### 7.1. Analyse FFOM du maillon "Traitement et valorisation des boues de vidange"



## 8. Stratégie de gestion de l'Assainissement autonome et de gestion des BV

### 8.1. Vision

La vision de l'ANGESEM partagée avec l'ensemble des acteurs bamakois de la filière de l'assainissement autonome est la suivante :

**"Organiser la chaîne de valeurs de l'assainissement autonome pour une contribution significative à l'atteinte des ODD dans la ville de Bamako".**

Cette vision se veut transversale et couvre l'ensemble des maillons de la chaîne de valeurs de l'assainissement autonome : toilettes, transport, traitement et valorisation des boues de vidange.

### 8.2. Mission

La mission que s'est fixée par l'ANGESEM est la suivante :

**"Mettre en place un cadre favorable à la fourniture de services de qualité au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur de l'assainissement autonome"**

### 8.3. Objectifs stratégiques

La vision déclinée par l'ANGESEM s'adosse sur les cinq objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et privés  
*L'ANGESEM et la DNACPN, respectivement opérateur public de l'assainissement et contrôleur public des rejets dans la nature, seront renforcés dans leurs capacités humaines (formations) et techniques (équipement en ordinateurs, logiciels, etc.).  
De même, les opérateurs de vidange seront accompagnés dans l'acquisition de camions de vidange à travers un fonds de garantie et seront formés à la création et à la gestion d'entreprise.*
- Faciliter l'accès financier de 20 000 ménages à des toilettes adéquates  
*Des toilettes adaptées aux contextes écologique, socio-économique des populations de Bamako seront recherchées et mis à leur disposition avec des conditions financières allégées, accessibles aux plus démunis. Une subvention et un fonds de garantie seront mis en place à cette fin.*
- Installer des toilettes publiques utilisables par 28 000 personnes/jour  
*Des toilettes publiques seront installées dans des endroits publics tels que les marchés et les gares routières. Leur utilisation sera payante leur gestion sera confiée à un privé.*
- Assurer au moins le traitement de 500 m<sup>3</sup> de boues de vidange par jour ;  
*Une contribution significative sera faite dans les efforts de réduction de la pollution et des risques sanitaires liés à la mauvaise gestion des boues de vidange.*
- Renforcer le caractère marchand de l'Assainissement Autonome.  
*L'atteinte de cet objectif stratégique va passer par l'ajout de valeur dans les boues de vidange à travers notamment l'introduction de l'Omniprocessor, une innovation technologique qui produit, à partir des boues de vidange, de l'eau de bonne qualité utilisable dans diverses activités, des cendres utilisables dans le génie civil et dans l'agriculture et de l'électricité.*

#### 8.1. Plan d'actions

Le Plan d'actions a été élaboré dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Assainissement Autonome à Bamako (P3A-Bamako). Ce projet vise à mettre en œuvre les objectifs spécifiques du Plan Stratégique en prenant en compte toute la chaîne de valeurs de l'Assainissement Autonome. Il va se dérouler sur une période de quatre ans pour coût global de **vingt-trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions quatre cent dix francs CFA (23 990 410 FCFA)** [voir tableau suivant].

**- PLAN D' ACTIONS DU PROJET D' AMELIORATION DE L' ASSAINISSEMENT AUTONOME A BAMAKO (P3A-BAMAKO) -**

**Objectif général : Améliorer la gestion de l'assainissement autonome dans le District de Bamako**

Objectifs spécifiques	Résultat Attendu	Activité	PERIODE				Coût (x10 <sup>6</sup> FCFA)
			An 1	An 2	An 3	An 4	
<b>OS1 : Augmenter l'accès des populations à des ouvrages d'assainissement adaptés et fonctionnels</b>	60 toilettes sont installées dans les lieux publics	Identifier et cartographier les lieux publics et répartir les toilettes entre les communes	■				10 000
		Sécuriser les réservations foncières		■			90 000
		Réaliser les toilettes publiques	■	■	■	■	345 000
	20 000 toilettes adaptées et financièrement accessibles sont réalisées au profit des ménages vulnérables	Identifier/Développer au moins 2 modèles de toilettes adaptées et accessibles aux ménages	■	■			20 000
		Marketing social et commercial pour changement de comportement et création demande en toilettes		■	■		400 000
		Réaliser les toilettes dans les ménages vulnérables		■	■	■	15 546 667
<b>OS2: Renforcer les capacités des acteurs de l'Assainissement Autonome</b>	Les capacités des acteurs gouvernementaux (Ressources humaines et Techniques)	Renforcer les capacités opérationnelles de l'ANGESEM	■	■	■	■	450 000
		Renforcer les capacités opérationnelles de la DNACPN)	■	■	■	■	150 000
	Les capacités des acteurs privés de la vidange sont renforcées	Développer les capacités des vidangeurs (création/gestion d'entreprise de vidange)	■	■	■	■	40 000
		Faciliter l'accès des vidangeurs à des camions de vidange adaptés	■	■	■	■	200 000
		Mener l'étude destinée à la réglementation de l'activité de vidange	■	■			10 000
<b>OS3 : Renforcer le caractère marchand de l'Assainissement Autonome via l'installation d'ouvrages à l'aval de la chaîne de valeurs de l'Assainissement Autonome</b>	Deux stations de traitement des BV sont construites et fonctionnelles	Mener les études techniques, économiques et environnementales	■	■			140 000
		Réserver et sécuriser du site destiné aux stations de traitement des Boues de Vidange		■			1 000 000
		Réaliser de deux Stations de traitement des Boues de Vidange d'une capacité 250 m3/jour chacune		■	■	■	1 800 000
	Une filière de valorisation des BV est mise en place	Réaliser une étude de Business Plan et une EIES pour l'implantation d'un Omniprocessor à Bamako			■	■	50 000
		Implanter un Omniprocessor à Bamako				■	1 500 000
Fonctionnement UCP						1 096 343	
Imprévus physiques et financiers						1 142 400	
<b>TOTAL (10<sup>3</sup> FCFA)</b>						<b>23 990 410</b>	

## 9. Stratégie de mise en œuvre du plan d'actions

### 9.1. Plan de financement

Le financement du Plan d'Actions sera assuré à travers trois sources : (i) les prêts et subventions, (ii) le Gouvernement et (iii) les populations.

#### - Sources de financement du Projet -

Source de financement	Coût	
	(x10 <sup>3</sup> FCFA)	%
Prêts / Subventions	19 233 744	80,2%
Gouvernement	1 090 000	4,5%
Ménages (toilette domestique)	3 666 667	15,3%
<b>Coût total du Projet</b>	<b>23 990 411</b>	<b>100,0%</b>

**Les prêts/subventions** vont assurer : (i) 100% des études relatives aux toilettes publiques, (ii) 100% de la construction et de la supervision des travaux relatifs aux toilettes publiques, (iii) 100% de la Subvention des toilettes domestiques, (iv) 100% du Fonds de garantie pour la toilette domestique, (v) 100% de la supervision des travaux de construction des toilettes domestiques, (vi) 100% du marketing social et commercial, (vii) 100% du renforcement capacités des acteurs publics et acteurs privés, (viii) 100% des études relatives aux Stations de Traitement de Boues de Vidange, (ix) 100% de la construction des STBV, (x) 100% du la mise en place d'un Omniprocessor, (xi) 100% du fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet et (xii) 100% des imprévus physiques et financiers.

**Le Gouvernement** prend en charge : (i) 100% du coût de sécurisation des sites pour les toilettes publiques (indemnisations) et (ii) 100% du coût de sécurisation des sites pour les Stations de Traitement de Boues de Vidange.

**Les ménages** payent le tiers du coût de la toilette domestique.

Un mécanisme financier destiné à faciliter l'accès financier des ménages à la toilette domestique sera mis en place. Ce mécanisme sera fondé d'une part, sur une subvention des 2/3 du coût de la toilette et d'autre part, sur la mise en place, dans une institution financière, d'un fond de garantie pour la toilette domestique destiné à couvrir 100% de l'emprunt du ménage souhaitant acquérir une toilette, soit 1/3 du coût de la toilette.

### 9.2. Ressources humaines

Les ressources humaines en charge de la mise en œuvre du Plan d'Actions seront composées essentiellement du personnel de l'ANGESEM et de celui des entreprises de vidange.

### 9.3. Gestion du risque

Les menaces auxquels le Plan d'Actions pourrait faire face sont d'ordre institutionnel, financier et socio-économique. Les mesures de mitigation prévues sont indiquées dans le tableau suivant.

**TABLEAU 1. Mesures de mitigation des menaces potentielles sur le Projet**

Menace	Mesure de mitigation
Chevauchement dans les attributions des acteurs institutionnels (Municipalités, ANGESEM, DNACP).	Le Schéma Directeur d'Assainissement de Bamako a tranché la question en proposant la mise en place d'un Syndicat Mixte Intercommunal (SMI) détentrice de la compétence assainissement (maître d'ouvrage), l'ANGESEM jouant le rôle de maître d'ouvrage délégué et d'opérateur et la DNACPN assurant le contrôle de la conformité environnementale des projets et ouvrages d'assainissement.
Retard de mobilisation de la contrepartie du Gouvernement	Réaménagement du calendrier d'exécution
Faible engagement des bailleurs de fonds et/ou des donateurs.	<p>La nouvelle dynamique actuelle en Afrique est l'organisation et la modernisation du secteur de l'assainissement autonome, en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, de l'étendu de l'assainissement autonome dans les villes du continent (98% à Bamako),</li> <li>- et d'autre part de l'impossibilité de généraliser l'assainissement collectif, principalement du fait de son coût d'investissement et d'exploitation.</li> </ul> <p>Les bailleurs de fonds comprennent de mieux en mieux cette nouvelle dynamique et devraient s'engager dans le Projet s'il est bien conçu et porté par les autorités maliennes.</p>
Faible demande des ménages en toilette	<p>Une communication [marketing social (IEC) et commercial] sera menée à destination des populations de Bamako et environs en vue de les sensibiliser à l'hygiène et à l'assainissement (changement de comportement) et pour créer la demande en toilettes domestiques.</p> <p>Deux mesures sont prévues pour permettre l'accès des ménages démunies à une toilette adéquate :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la subvention des 2/3 du coût de la toilette. <i>En Afrique, rares sont les projets de construction de toilettes domestiques ont enregistré un réel succès sans subvention ;</i></li> <li>- la mise en place d'un fonds de garantie. <i>Le but est de permettre aux ménages démunis un accès au crédit bancaire et un remboursement sur 2 à 3 ans. Sans garantie, une partie importante des ménages n'auront pas accès aux toilettes, étant incapables de payer cash.</i></li> </ul>
Faible taux de recouvrement de l'emprunt des ménages	L'institution financière qui accueille le fonds de garantie prendra les précautions nécessaires pour évaluer la capacité de paiement du demandeur. En fait les prêts octroyés le seront dans le cadre de ceux habituellement octroyés par l'institution financière. Idem pour le recouvrement.
Lenteurs dans la réalisation des travaux d'assainissement	<p>Relèvement des critères de sélection dans les appels d'offres.</p> <p>Allotissement efficient.</p> <p>Bonne ciblage des entreprises.</p>

#### 9.4. Suivi et évaluation

Le suivi évaluation sera assuré par deux entités : (i) l'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mail (ANGESEM), (ii) le Comité de Pilotage du Projet et le Comité Technique.

L'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mail (ANGESEM) : Elle assurera la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle mettra en place une **Unité de Coordination et de Gestion du Projet** exclusivement dédiée à l'exécution des activités et au **suivi-évaluation du Projet**. Cette unité sera constituée ainsi qu'il suit : un Coordonnateur, un spécialiste boues de vidange, un Responsable Administratif et Financier, un Responsable passation des marchés, **un Responsable suivi-évaluation**, un responsable communication, ainsi que le personnel d'appui dont une secrétaire, un chauffeur/coursier, une femme de ménage et deux gardiens.

Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) : Un comité de pilotage spécifique au Projet d'Amélioration de l'assainissement Autonome à Bamako sera mis en place. Ce comité veillera à la bonne articulation et exécution des activités du projet, et assurera son suivi et son auto-évaluation. Il réunit une fois par an l'ensemble des acteurs sans exclusion, mais aussi à des rencontres régulières avec des représentants pertinents. Il sera présidé par le MEADD et comportera au moins un représentant : du MEF, du MEE, du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Ministère en charge de l'Administration Territoriale, du Ministère en charge de la Décentralisation, du Ministère de la Santé, de la Mairie de district de Bamako, des Mairies de Communes de Bamako, du SMI, de la DNACPN, de l'ANGESEM, de l'ASALIP-Mali, des ONGs, des Associations féminines et de quartiers, et des bailleurs de fonds.

Le Comité Technique regroupera les administrations chargées de l'assainissement (ANGESEM, DNACPN, SMI, Mairie de district de Bamako, des Mairies de Communes de Bamako) et l'ASALIP-Mali. Il aura des rencontres plus fréquentes que celles du CPP pour la validation des documents techniques et en temps réels, pour les ajustements nécessaires qui n'affectent pas l'orientation du Projet.